

Mairie de MANDRES-LES-ROSES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi neuf avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT**.

Etaient présents : Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Pierrette RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Edith HENRY, Pierre HOUEBINE, **Adjoints au Maire**, Pascale PARRINELLO, Philippe FISCHER, Micheline PETIT, Cédric CETLIN, Régine LANGLOIS, Françoise PIGAL, Stéphane SYLVAIN, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, **Conseillers municipaux formant la majorité en exercice.**

Avait donné pouvoir : Alain TRAONOUEZ à Philippe FISCHER
Carine PICOULY à Maryline LEVEQUE
Jean-Claude ANGLO à Suzanne BRIOT
Francine GAUDRY à Pascale PARRINELLO

Absents : Olivier BARNAY, Frédéric BORIES, Guillaume CEINTRE

Secrétaire de séance : Edith HENRY

1. L'APPROBATION DU COMPTE- RENDU ET DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

Unanimité

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elles concernent les décisions :

- N°12/03/2018 – Convention bilatérale simplifiée de la formation professionnelle continue – Formation permis B96 ;
- N°13/03/2018 – Convention avec l'association Puzzle pour le carnaval 2018.

I – FINANCES

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil municipal décide que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ne présente aucune observation du comptable.

Unanimité

4. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif qui s'établit comme résumé ci-après :

Sections	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement en 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	-453 763,72		491 226,38	37 462,66
Fonctionnement	1 940 680,24	-1 285 000,00	478 523,75	1 134 203,99
Total	1 486 916,52	-1 285 000,00	969 750,13	1 171 666,65

Approuve le compte administratif de l'année 2017.

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote
Pour l'ensemble du CA sauf chapitre 21 : Pour 20
3 abstentions : Nathalie GUESDON, Cécile SABATIER, Stéphane DEYSINE
Chapitre 21 : Pour : 18
5 abstentions : Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, Nathalie GUESDON, Cécile SABATIER, Stéphane DEYSINE

5. AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après avoir pris connaissance de l'exercice 2017, le Conseil municipal décide de l'affectation des résultats de clôtures de l'exercice 2017 comme présenté ci-dessous :

Ces affectations seront reprises lors du budget primitif 2018.

L'excédent de fonctionnement 2017 constaté à la clôture du compte administratif s'élève à **1 134 203.99 euros**. Il est affecté comme suit :

1. **A la section d'investissement : 650 000,00€** en recette d'investissement à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour financer des dépenses nouvelles.
2. **A la section de fonctionnement : 484 203.99€** représentant le solde du résultat excédentaire de fonctionnement.
Cette somme est imputée en recette de fonctionnement à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté »

D'inscrire en recette d'investissement l'excédent de la section investissement constaté à la clôture du compte administratif, au compte 001 « résultat d'investissement reporté » soit **37 462.66€**.

De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Pour : 21
3 abstentions : Nathalie GUESDON,
Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER

6. FIXATION DU TAUX DE LA FISCALITE 2018

Le Conseil municipal fixe pour 2018 les taux des différentes taxes conformément au tableau ci-après :

Taxes directes locales	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	23,34%	23,81%
Foncier bâti	20,22%	20,63%
Foncier non bâti	47,33%	48,29%

Inscrit au budget primitif un produit attendu de la fiscalité directe locale de 2 937 111€.

Unanimité

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil municipal adopte le budget primitif pour l'exercice 2018 et s'établit comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 319 089,00	5 754 291,00
Section d'investissement	1 579 711,00	1 579 711,00
Total	6 898 800,00	7 334 002,00

La section de fonctionnement est votée en suréquilibre comme le permet l'article L1612-6 du CGCT de 435 202 euros.

Précise que l'assemblée délibérante a voté le budget par nature au niveau du chapitre.

Section de fonctionnement : Unanimité
Section d'investissement : Unanimité sauf chap. 21
Dépenses chapitre 21 Pour : 19
5 abstentions : Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT,
Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON
Recettes unanimité

8. SUBVENTION 2018 AU CCAS

Le Conseil municipal attribue une subvention au titre de l'année 2018 au Centre communal d'action sociale de Mandres-les-Roses d'un montant maximum de 232 000 € qui sera versée au fur et à mesure des besoins du C.C.A.S.

Unanimité

9. SUBVENTION 2018 A L'AMICALE DU PERSONNEL

Le Conseil municipal attribue une subvention au titre de l'année 2018 à l'Amicale du personnel communal de Mandres-les-Roses, d'un montant de 20 800 euros qui sera versée au fur et à mesure des besoins de l'Amicale.

Unanimité

II – ASSOCIATIONS

10. SUBVENTION COMMUNALE AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Le Conseil municipal attribue une subvention aux associations ci-après désignées :

ASSOCIATIONS SPORTIVES

	2017			2018		
	Subvention	Projet spécifique	Total	Subvention	Projet spécifique	Total
A.A.P.P.M.A.	250€		250 €	250 €		250 €
ACVY Aïkido	300€		300 €	300 €		300 €
A.M.C.V (Billard)	150€		150 €	150 €		150 €
AS Collège	500€		500 €	500 €		500 €
Bout'choux et Multisport	1100€		1100 €	1600 €	900 €	2500 €
FC Mandres-Périgny	3000€		3 000 €	3000 €		3000 €
GFCM Basket Ball	3000€		3000 €	3000 €		3000 €
GFCM Pétanque	0		0 €	150 €		150 €
Judo	300€		300 €	300 €		300 €
Mistinguettes	500€		500 €	300 €		300 €
Model Air Club	1000€		1 000 €	1000 €		1000 €
Mouvement et Concentration	4000€		4 000 €	4000 €		4000 €
Rugby Club du Plateau Briard	500€		500 €	500 €	300 €	800 €
Studio 2C Danse	2500€		2500 €	2500 €		2500 €
T.C.F.M.	2500€		2 500 €	2600 €		2600 €
Tonus Gym	300€		300 €	500 €		500 €
V.C.R.M.	800€		800 €	1000 €		1000 €
						22 850 €

Cécile SABATIER ne prend pas part au vote

Unanimité des votants

ASSOCIATIONS CULTURELLES

	2017			2018		
	Subvention	Projet spécifique	Total	Subvention	Projet spécifique	Total
A.F.C.M. Foto Contraste	700€	1000€	1700 €	700 €		700 €
Chœur Polyvoce	300€		300 €	300 €		300 €
Cyber Esp@ce	600€		600 €	600 €		600 €
Infini d'Arts	400€	200€	600 €	200 €	530 €	730 €
La Ferme Traditionnelle	1000€	500€	1 500 €	1000 €		1000 €
La Scène Ouverte	1000€		1000 €	1200 €		1 200 €
Les Amis de Mandres	500€	900€	1300 €	500 €	780 €	1 280 €

Les jardiniers de Beauséjour	600€	400€	1000 €	600 €	200 €	800 €
Les trois coups	300€		300 €	400 €		400 €
Mandr'Art	1000€	700€	1700 €	1000 €		1000 €
MandriPatch	250€		250 €	250 €		250 €
Roses et bouquets	1000€		1 000 €	500 €		500 €
TAJSF	500€	700€	1200 €	500 €	500 €	1000 €
						9760 €

Cécile SABATIER ne prend pas part au vote

Unanimité des votants

ASSOCIATIONS DIVERSES

	2017			2018		
	Subvention	Projet spécifique	Total	Subvention	Projet spécifique	Total
ACPG / CATM	400€		400 €	400 €		400 €
ALPE Collège	120€		120 €	150 €		150 €
AMAP	250€		250 €	250 €		250 €
Club de l'Amitié	3500€		3500 €	3500 €		3500 €
Collège Simone Veil	-	1500€	1500 €	-	1500 €	1500 €
Comité des Fêtes	6000€		6000 €	6000 €	2500 €	8500 €
Distillation	100€		100 €	150 €		150 €
FCPE lycée G. Budé	120€		120 €	120 €		120 €
FCPE primaire	120€		120 €	120 €		120 €
FNACA	250€		250 €	250 €		250 €
Foyer Socio Educatif Simone Veil	120€		120 €	120 €		120 €
Les jardins de Thélème	-	-	-	250 €	1600 €	1850 €
UNC	400€		400 €	400 €		400 €
Université Inter-âge	200€		200 €	200 €		200 €
						17 510 €

Carole GUILLEMINOT ne prend pas part au vote

En application de l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales, un élu, Président d'une association ou membre du bureau d'une association, ne peut prendre part au vote relatif à l'attribution d'une subvention à l'association concernée.

Unanimité des votants

III – TECHNIQUE

11. SIGNATURE D'UNE CONVENTION PARTICULIERE DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – FAUBOURG DES CHARTREUX

Le Conseil municipal approuve la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire qui sera passée entre la ville et le SIGEIF pour l'enfouissement des lignes aériennes électriques de distribution publique, de communications électroniques et d'éclairage public, du Faubourg des Chartreux.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents se rapportant à ce dossier, ainsi que la convention financière, administrative et technique à venir si les montants qui y seront indiqués sont inférieurs ou égaux à ceux de l'enveloppe prévisionnelle définie dans la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire et s'ils sont inscrits au budget.

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lundi 9 avril 2018 à 22h00.

La Secrétaire de séance,

Edith HENRY



Mandres-les-Roses, le 10 avril 2018

Le Maire,
Jean-Claude PERRAULT

